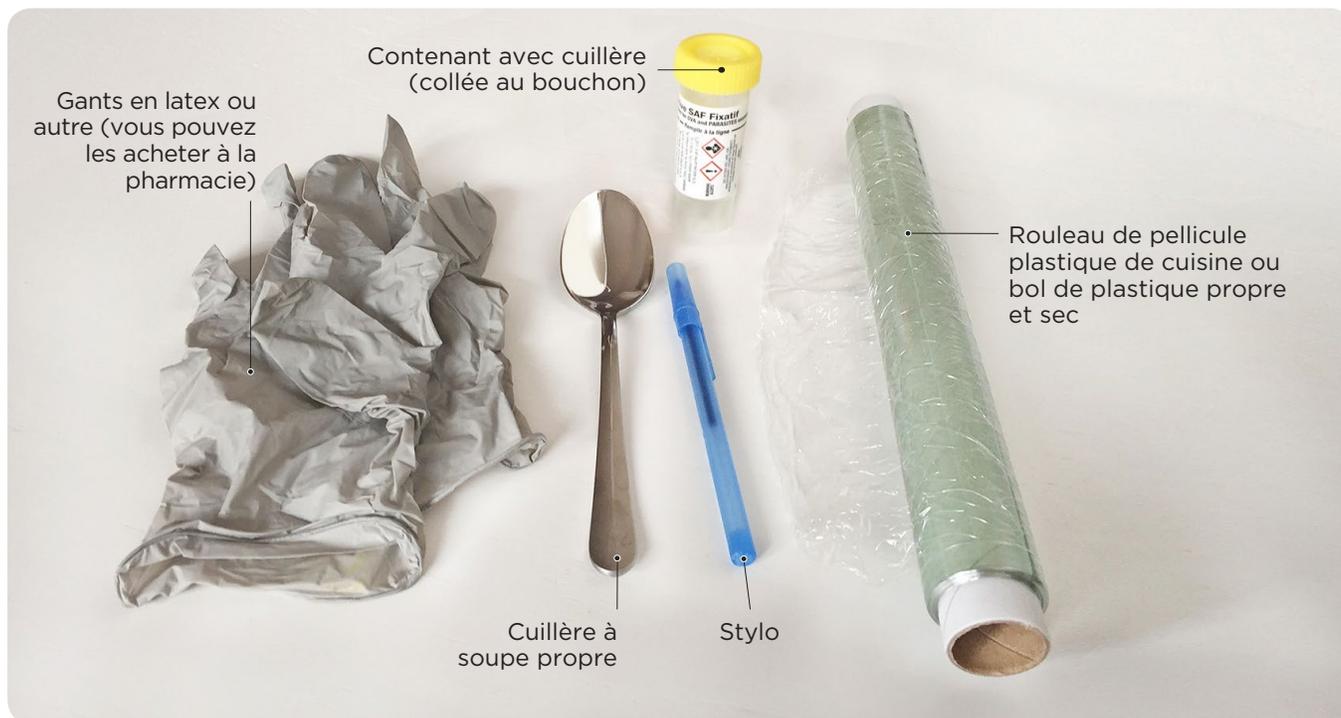


De quel matériel aurai-je besoin?



Un bol spécial est parfois remis par le Centre de prélèvements.



Quelle est la marche à suivre pour prélever les selles?

Vous devez faire 3 prélèvements en 3 jours maximum. Attendez 12 à 24 heures entre chaque prélèvement. Voici les étapes à suivre pour prélever les selles :

1 Écrivez sur l'étiquette du contenant :

- votre prénom
- votre nom
- votre numéro d'assurance maladie
- la date et l'heure du prélèvement

2 Mettez des gants

3 Préparez les selles en suivant l'une des 2 méthodes ci-dessous :

Méthode A

Placez 2 feuilles de pellicule plastique sur le bol de toilette, juste sous le siège. Laissez du jeu pour former une sorte de bol.



Méthode B

Placez un bol sur le siège de toilette.



- 4 Remplissez de selles le contenant** jusqu'à la ligne noire, à l'aide de la cuillère collée au bouchon. Si les selles sont trop liquides, utilisez une cuillère à soupe propre.
- 5 Fermez le bouchon et agitez bien.**
- 6 Mettez le restant des selles dans la toilette et jetez le bol ou la pellicule plastique à la poubelle.** Enlevez les gants et lavez-vous les mains.



- 7 Gardez le contenant à la température de la pièce (ne le mettez pas au frigo).**

Répétez toutes les étapes pour les deuxième et troisième prélèvements. N'oubliez pas : vous avez un maximum de 3 jours pour les faire.

Si ces consignes ne sont pas bien suivies, le laboratoire pourrait refuser vos prélèvements. Il vous faudrait alors refaire le test.

Où dois-je apporter les prélèvements ?

Apportez-les au Centre de prélèvements du CHUM **au plus tard 24 heures après le troisième prélèvement.**

N'oubliez pas d'apporter l'ordonnance de votre médecin et votre carte d'assurance maladie.

Quand aurai-je mes résultats ?

Les laboratoires du CHUM ont besoin d'au moins 2 semaines pour faire l'analyse. Votre médecin fera le suivi avec vous quand les résultats seront prêts.



RESSOURCES UTILES

Il existe d'autres fiches santé produites par le CHUM. Demandez lesquelles pourraient vous convenir.



Vous pouvez aussi les consulter directement sur notre site chumontreal.qc.ca/fiches-sante

Autorité responsable : Caroline Léger, chef de service

Identifiant : 06-PREL-DOC-142489

Date d'entrée en vigueur : 20 janvier 2021

Le contenu de ce document ne remplace d'aucune façon les recommandations faites, les diagnostics posés ou les traitements suggérés par votre professionnel de la santé.

Pour en savoir plus sur le Centre hospitalier de l'Université de Montréal chumontreal.qc.ca